

MAIRIE DE BRIE - 16590**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 24

Procurations : 2

Votants : 26

L'an deux mil vingt cinq

Le : **8 décembre**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.Date de la convocation du Conseil Municipal : **2 décembre 2025****OBJET : D2025-9-6**Demande de subvention
DETR 2026**Présents** : BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANÇON J-P ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M ; GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; IMARD C ; JOUANNET J ; LACOURARIE S ; MASSON G ; MOINARD BOUTENEGRE M ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; UBAJTEL P ; VRIET L ;**Ont donné procuration** : THOS F à GUERIN S ; VIEUILLE R à HELION P**Absente excusée** : BERTHELON S**Secrétaire de séance** : Laure VRIET

Les demandes de dotations de soutien à l'investissement (DETR et DESIL) sont à déposer avant le 31 décembre 2025 sur le site dématérialisé de la Préfecture.

La municipalité a pour projet de construire une maison de santé et souhaite déposer une demande de subvention au titre de l'année 2026 pour ce projet.

Coût de l'opération : 1 211 892 € TTC

1 009 910 € HT

Financement prévisionnel de l'opération

ORIGINE	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE	POURCENTAGE	MONTANT SOLLICITE	MONTANT ACQUIS
DETR – DSIL	1 009 910 €	50 %	504 955 €	/
Conseil Départemental	/	/	/	/
Conseil Régional	/	/	/	/
Communauté Européenne	/	/	/	/
Autre subvention de l'Etat	/	/	/	/
Autres :	/	/	/	/
GrandAngoulême	/	/	/	/
Fonds propres			4 955 €	
Emprunt			500 000 €	/
Total commune		50 %	504 955 €	
TOTAL		100 %	1 009 910 €	

AR Prefecture

016-211600614-20251208-D2025_9_6-DE
Reçu le 09/12/2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention DETR et approuve le plan de financement du projet de construction d'une maison de santé.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 9 décembre 2025

Pour copie conforme :

En Mairie, le 9 décembre 2025

Le Maire,

Michel BUISSON